

ACTION URGENTE

ESWATINI. DEUX DÉPUTÉS EN DÉTENTION

Le 25 juillet 2021, Mduduzi Bacede Mabuza et Mthandeni Dube, deux membres du Parlement d'Eswatini (ex-Swaziland), ont été arrêtés dans le contexte d'une série de manifestations en faveur de la démocratie et inculpés de charges forgées de toutes pièces, au titre notamment de la Loi relative à la répression du terrorisme. Depuis lors, ils sont maintenus en détention arbitrairement au poste de police de Mbabane. Amnesty International appelle les autorités de l'Eswatini à libérer ces deux hommes et à abandonner toutes les charges à leur encontre.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Premier ministre
H.E. Cleopas Dlamini
Government of the Kingdom of Eswatini
P.O Box A33
Swazi Plaza H101
Mbabane; Eswatini
Fax : +268 2404 4073
Courriel : csdlamini@gmail.com

Monsieur le Premier ministre,

*Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude au sujet des troubles que connaît actuellement le royaume d'Eswatini. Dans le contexte d'une série de manifestations en faveur de la démocratie, deux députés, **Mduduzi Bacede Mabuza** (circonscription de Ngwempisa) et **Mthandeni Dube** (circonscription d'Hosea), ont été arrêtés le 25 juillet 2021 et inculpés de charges forgées de toutes pièces, au titre notamment de la Loi relative à la répression du terrorisme. Leur procès a débuté le 20 octobre.*

L'arrestation de ces deux hommes est intervenue dans le contexte d'une série de manifestations en faveur de réformes politiques qui ont débuté en juin 2021, après la mort dans des circonstances mystérieuses d'un étudiant en droit âgé de 25 ans, Thabani Nkomonye, qui aurait perdu la vie aux mains de la police au début du mois de mai 2021. Depuis l'arrestation des députés en juillet, des actions de protestation et des manifestations pacifiques ont eu lieu dans tout le pays, appelant à libérer ces deux hommes et à mettre fin à l'usage excessif de la force contre les manifestants et manifestantes pacifiques. Depuis qu'un juge de la Haute Cour, le 14 septembre, a refusé d'accorder une libération sous caution à Mduduzi Bacede Mabuza et à Mthandeni Dube, la situation s'est encore dégradée et des arrestations arbitraires de manifestants et manifestantes pacifiques, des morts ainsi que des actes de torture et d'autres mauvais traitements ont été signalés.

Certaines dispositions de la Loi de 2008 relative à la répression du terrorisme menacent les droits humains et sont intrinsèquement répressives ; de plus, elles sont contraires aux obligations qui incombent à l'Eswatini en vertu du droit international et régional relatif aux droits humains et à la Constitution du pays. Elles constituent une violation directe des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Il devrait être possible de mener des activités militantes en Eswatini, qu'elles soient de nature politique ou autre, sans craindre des représailles. Les droits humains doivent être respectés indépendamment des divergences politiques.

À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment de libérer sans délai Mduduzi Bacede Mabuza et Mthandeni Dube, ainsi que toutes les autres personnes détenues arbitrairement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, et d'abandonner toutes les charges à leur encontre. Je vous appelle également à abroger ou à modifier les lois répressives telles que la Loi relative à la

répression du terrorisme, la Loi relative à la sédition et aux activités subversives ainsi que la Loi sur l'ordre public.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Les deux députés sont inculpés d'infraction à l'article 5.1 de la Loi de 2008 relative à la répression du terrorisme et à l'article 4b de la Loi de 1938 relative à la sédition et aux activités subversives, de charges de meurtre forgées de toutes pièces, ainsi que d'infraction à la règle n° 4 du Règlement sur la gestion des catastrophes en vertu de la Loi n° 1 de 2006 relative à la gestion des catastrophes.

Depuis leur arrestation en juillet, des actions de protestation et des manifestations pacifiques appelant à leur libération inconditionnelle, organisées par diverses parties prenantes, ont eu lieu dans tout le pays. Le 1^{er} octobre, au cours de la plus grande de ces manifestations à ce jour, plus de 10 000 Swazi-e-s se sont rendus en cortège à l'ambassade américaine pour y déposer une pétition, qui appelait les États-Unis à soutenir l'appel à la libération des deux députés et remettait en question l'indépendance du pouvoir judiciaire ainsi que sa capacité à faire bénéficier les deux hommes d'un procès équitable. Selon des témoignages, les manifestants et manifestantes ont été violemment dispersés par les autorités, les forces de sécurité utilisant des balles réelles, des balles en caoutchouc et du gaz lacrymogène. L'armée a également été déployée et des soldats ont dressé des barrages routiers pour empêcher les gens de rejoindre les manifestations. Un manifestant a été hospitalisé dans un état critique après avoir été touché à la tête par un tir des forces de sécurité d'Eswatini.

Tout au long du mois d'octobre 2021, les manifestations en faveur de la démocratie et les défilés contre les violences policières se sont poursuivis un peu partout dans le pays. Le 8 octobre, Nhlanhla Kunene aurait été tué par les forces de sécurité à Siteki. Sa mort a déclenché, dans tout le pays, une nouvelle série de manifestations demandant qu'il soit mis fin aux brutalités policières et que les manifestants et manifestantes pacifiques arrêtés, dont les deux députés, soient libérés.

Plus de 1 000 personnes ont été arrêtées depuis le début des manifestations en juin, dont des élèves de l'enseignement primaire et secondaire, qui ont depuis lors rejoint le mouvement en faveur des réformes politiques. Dans certains cas, les forces de sécurité ont également agressé des élèves qui participaient aux actions de protestation. Alors que les manifestations continuent à prendre de l'ampleur, les autorités ont déployé les forces de sécurité pour réprimer la contestation, fermé des établissements scolaires jusqu'à nouvel ordre et ordonné aux opérateurs de téléphonie mobile de couper l'accès à Internet et aux réseaux sociaux.

Les activités militantes à caractère politique sont réprimées depuis des années dans le royaume d'Eswatini, dirigé par Mswati III, dernier monarque absolu d'Afrique. Dans ce pays, cela fait longtemps que des journalistes, des défenseur-e-s des droits humains et des militant-e-s politiques sont envoyés en prison au titre de lois répressives, notamment la Loi de 1938 relative à la sédition et aux activités subversives et la Loi de 2008 relative à la répression du terrorisme, simplement pour avoir dénoncé la répression visant les personnes dissidentes.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 5 JANVIER 2022

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Mduduzi Bacede Mabuza (il), Mthandeni Dube (il)